

Dans la mouvance actuelle de la nouvelle génération d'équipements nautiques.

Un **centre aquatique** pour l'agglomération **aurillacoise**

La Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac (CABA) va réaliser un nouveau centre aquatique. À l'issue d'un appel d'offres européen et d'une procédure de marché d'études de définition, c'est l'équipe des architectes de Groupe 3 Duvallet-Fahmy qui a été retenue.

Sur un site de 3 hectares dans la plaine de La Ponétie, vaste site dédié aux sports et aux loisirs à la charnière des communes d'Aurillac et d'Arpajon, le futur centre aquatique comprendra cinq bassins, pour une surface totale de 1 107 m² : trois à l'intérieur du bâtiment et deux à l'extérieur. Mais plusieurs d'entre eux sont "gigognes" : les bassins ludiques intérieur et extérieur, dotés de jeux variés (rivière rapide, bancs massants, cascades...), seront accolés à des patageoires séparées, l'intérieur étant égale-

ment flanqué de deux lignes d'eau de 25 mètres. Celles-ci complèteront le grand bassin sportif de 21x25 m, utilisable en longueur (8 lignes réglementaires) ou en largeur (10 lignes pour l'apprentissage). Isolé par une cloison vitrée sur toute la hauteur du bâtiment, il pourra, sur un tiers de sa surface, être ramené de sa profondeur de 2 m à 1,20 m grâce à un fonds mobile incliné.

Le dernier bassin intérieur sera celui de l'espace balnéo-relaxation, qui inclura un solarium, des cabines hammam et sauna, des salles de massage et de repos. Enfin, le second bassin extérieur sera le plus visible : ce pentaglisse à quatre couloirs surplombera l'ensemble du site et le signalera de loin.

Les évolutions du projet

Le projet de la Ponétie se situe dans la mouvance actuelle de la nouvelle génération d'équipements nautiques venant

remplacer le parc construit voilà 30 ou 40 ans (voir *Auvergne Architectures* n° 34) : ils sont généralement intercommunaux, plus ludiques et si possible plus économiques, en particulier en eau et en énergie. Ici, la présence d'une nappe phréatique à faible profondeur pourrait permettre un apport énergétique à l'aide de pompes à chaleur.

Par ailleurs, la CABA avait mandaté la SEM d'aménagement SEBA 15 pour programmer l'opération et organiser au mieux les études de définition. Un groupe de pilotage réunissant élus et techniciens (dont un représentant d'une société exploitant un ouvrage similaire dans le Poitou) a travaillé longuement avec les différentes équipes présélectionnées. Le projet a ainsi connu des évolutions notables, dont le renoncement à la construction d'un toboggan : il a été jugé trop "gourmand" en personnel de surveillance et en futurs investissements,

indispensables pour en maintenir l'attractivité. Du coup, les équipements ludiques ont été étoffés, de même que le pôle balnéo-relaxation, qui pourra être géré indépendamment des autres bassins : il s'agit là de mieux répondre aux attentes des publics préretraités et retraités, dont l'importance est une spécificité de la démographie locale.

Terre cuite et béton

Le bâtiment de 3 988 m² sera orienté d'est en ouest, avec une exposition maximale des bassins vers l'ouest et le sud-ouest. Il s'ouvrira sur 16 000 m² d'espaces extérieurs, et en direction des équipements déjà existants sur la "plaine de jeux" de La Ponétie. Le collège proche pourra ultérieurement être relié par un cheminement piéton. Les maîtres d'œuvre ont conçu un volume surélevé (pour cause de proximité de la nappe phréatique) et largement vitré, mêlant terre cuite et béton, la charpente bois supportant une couverture bac acier. Les travaux devraient commencer au cours du second semestre 2005 pour s'achever en fin d'année 2006. Le coût prévisionnel de l'opération est fixé à 6,491 millions d'euros hors taxes.

Maître d'ouvrage :

Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac

Architectes :

Groupe 3 Duvallet-Fahmy, associé à Beterem F. Rosaye